Horaires des trains

Aller

Montreux	Château-d'Œx*	Gstaad*	Zweisimmen	changement de train	Zweisimmen	Lenk
08h50	10h01	10h25	10h57		11h05	11h23
09h50	11h01	11h25	11h57		12h05	12h23
10h50	12h01	12h25	12h57		13h05	13h23

Retour

Lenk	Zweisimmen	changement de train	Zweisimmen	Gstaad*	Château-d'Œx*	Montreux
15h37	15h55		16h02	16h33	16h59	18h11
16h37	16h55		17h02	17h33	17h59	19h11
17h37	17h55		18h02	18h33	18h59	20h11

* arrêt intermédiaire

Les places de parking à proximité de la salle polyvalente sont limitées. Nous vous encourageons à voyager en train. Tous les actionnaires se rendant à l'assemblée générale munis de leur carte d'admission personnelle voyagent gratuitement à bord des trains du MOB à l'aller et au retour. Des places réservées sont à votre disposition.

Plan de situation Lenk

Adresse

Volksschule Lenk – Salle polyvalente – Schulhausstrasse 2 – 3775 Lenk im Simmental

INVITATION

Assemblée générale du 10 juin 2022

MOB
COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER
MONTREUX OBERLAND BERNOIS

Chère Madame, cher Monsieur,

Après deux éditions en l'absence des actionnaires, nous avons le plaisir de vous convier à l'assemblée générale ordinaire 2022 de la société qui aura lieu le **vendredi 10 juin à la Lenk**.

Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour, le programme, l'horaire de train ainsi que le plan de situation. Votre carte d'admission personnelle se trouve en annexe. Le rapport de gestion est publié sur notre site internet mob.ch/actionnaires.

Le Goldenpass Express vous attendra à la gare de la Lenk pour une découverte en avant-première.

Dans l'espoir de vous accueillir nombreux, nous vous présentons, chère Madame, cher Monsieur, nos meilleures salutations.

Pierre Rochat
Président

Alain Jeanmonod
Secrétaire général

Ordre du jour

1. Rapport de gestion, comptes annuels et comptes consolidés 2021

Le Conseil d'administration vous propose d'approuver le rapport de gestion, les comptes annuels et les comptes consolidés 2021.

2. Rapports de l'organe de révision sur les comptes annuels et consolidés 2021

Le Conseil d'administration vous propose de prendre acte des rapports de l'organe de révision sur les comptes annuels et consolidés 2021.

3. Décision sur l'attribution ou le prélèvement aux réserves légales et l'affectation du résultat du bilan pour l'année 2021

Pour l'attribution ou le prélèvement aux réserves légales et l'affectation du résultat du bilan pour l'année 2021, le Conseil d'administration vous propose :

- d'attribuer à la réserve générale CHF 20'900.–,
- de prélever à la réserve pour pertes futures infrastructure CHF 566'980.–,
- de prélever à la réserve pour pertes futures trafic voyageurs CHF 119'843.–,
- de reporter à compte nouveau le bénéfice ressortant du bilan de CHF 7'548'683.–.

4. Décharge au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration vous propose de lui donner décharge pour l'exercice 2021.

5. Elections au Conseil d'administration

5.1. Election de M. François Margot

Le Conseil d'administration vous propose de réélire M. François Margot au titre d'administrateur pour un nouveau mandat de trois ans conformément aux statuts.

5.2. Election de M. Nicolas Vauclair

Le Conseil d'administration vous propose d'élire M. Nicolas Vauclair au titre d'administrateur pour un mandat de trois ans conformément aux statuts.

5.3. Election de M. Laurent Wehrli

Le Conseil d'administration vous propose d'élire M. Laurent Wehrli au titre d'administrateur pour un mandat de trois ans conformément aux statuts.

6. Election de l'organe de révision

Le Conseil d'administration vous propose de réélire Mazars SA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision des comptes pour 2022.

7. Modification de l'article 18 des statuts

Le Conseil d'administration vous propose d'adopter une modification de l'article 18 des statuts comme suit (indiquée en gras) :

18.1 La société est administrée par un conseil d'administration composé de 7 à 9 membres.
Au sein du conseil d'administration sont membres de droit :
Un représentant proposé par la Confédération, **élu** par l'assemblée générale.
Un représentant désigné par le canton de Vaud.
Un représentant désigné par le canton de Berne.
Un représentant désigné par le canton de Fribourg.
Les autres membres sont **élus** par l'assemblée générale.

18.2 Les dispositions de l'article 762 du Code des obligations sont applicables aux représentants des **cantons**.

18.3 **Le mandat des administrateurs élus par l'assemblée générale est de trois ans, renouvelable.**

18.4 **La durée des mandats de tous les administrateurs est de 15 ans au maximum.**

8. Divers

Montreux, le 11 mai 2022

Le Conseil d'administration

Programme

de 11 h 15 à 13 h 15 et de 15 h 30 à 17 h 30	Découverte du Goldenpass Express	Gare de la Lenk
de 13 h 00 à 13 h 50	Ouverture du bureau d'admission	Salle polyvalente, Volksschule Lenk
14 h 00	Assemblée générale	Salle polyvalente, Volksschule Lenk
à la fin de l'assemblée	Apéritif	Salle polyvalente, Volksschule Lenk